

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MARDI 7 NOVEMBRE 2017 – 9h30

Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Frédérique DUPERRET
- Olivia REGGIANI
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Martin BIDO
- Paul-Marie CLARET
- Sylvain CLOCHARD
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN
- Boris THOMAS

Etait absent :

- Bruno BOYER

Y assistait :

Béatrice BOURSIER

11 administrateurs sur 12 présents.

1 - Validation du compte-rendu du dernier conseil d'administration

Le compte-rendu du CA du 6 septembre est validé à l'unanimité des présents.

2 – Point administratif / Bureau / Adhésions / Statuts syndicat et Fédération

Un point est fait sur la structure des adhérents (certaines salles adhérentes à 100 % au Scare, notamment à Paris), beaucoup ayant partagé leurs écrans en ayant inscrit certains au Scare et d'autres dans des syndicats régionaux et enfin des cinémas ayant des salles en double appartenance.)

Il est fait état des problèmes de la SACEM concernant les remontées de cotisations depuis le printemps : depuis le changement de son système informatique, la SACEM n'est plus en mesure de fournir un dispatching des cotisations par syndicat. La FNCF a décidé cet été de verser chaque mois une somme égale 80 % des cotisations de l'année 2016 aux syndicats, en attendant le rétablissement du système.

Des textes modifiant les statuts sont proposés en vue de permettre l'adhésion de membres associés (salles d'Outre-Mer ne cotisant pas à la SACEM, associations régionales...) et le passage progressif du Conseil d'Administration à 14 membres, soit deux membres supplémentaires (un en 2018 et un en 2019). Il est décidé que chacun des administrateurs puisse relire les textes en vue de les valider lors du prochain CA avant de les proposer lors d'une AGE.

La question de la pérennité d'un certain type d'exploitation est posée, alors que les chiffres du cinéma en salles sont bons de manière macro économique. Ainsi, les pouvoirs publics, élus de la représentation nationale et locales, partenaires, ne sont pas conscients de la situation très alarmante de certains cinémas, malgré les messages que le SCARE a adressés à plusieurs reprises, au CNC en particulier.

De nombreux établissements, les plus engagés dans la diffusion de l'Art & Essai, subissent une dégradation de leur rentabilité financière alors que leurs entrées sont parfois stables. Cette perte de rentabilité, allée à une concurrence de plus en plus sévère particulièrement dans les grandes villes, et aux rachats par des circuits d'établissements indépendants, pose véritablement la question de la disparition d'un type d'exploitation privée Art & Essai à l'échéance d'une dizaine d'années.

Ce constat alarmant est aussi partagé pour certaines salles plus subventionnées, de moins en moins accompagnées par les pouvoirs publics, alors qu'il est souligné que le modèle économique de la petite exploitation Art & Essai, ne perdure que grâce à des subventions publiques, et ce depuis plusieurs années.

Il est décidé de constituer un groupe de travail pour réfléchir au modèle économique des cinémas d'Art & d'Essai, comment le renouveler, quelles stratégies commerciales (les salles ne récoltent en général pas les coordonnées de leurs abonnés par exemple).

Des idées de sensibilisation des pouvoirs publics et du public sont proposées :

- Demande de rendez-vous au CNC pour relancer les travaux sur l'évolution de l'aide à la programmation difficile ;
- Lettre ouverte à la Ministre ;
- Communication au public des salles sur le danger de disparition d'une certaine catégorie de salles, qui pourrait se matérialiser par une campagne de sensibilisation du public (campagne presse, création de matériel - affiche, bande-annonce - organisation de débats simultanés dans les salles ...) et pourrait réaffirmer l'identité des salles.
- Etablir un cahier de revendications pour la prochaine AG.

Après ces constats, la question de la compatibilité de la défense des intérêts des salles Art & Essai adhérentes au SCARE avec la défense des intérêts de l'ensemble de l'exploitation est posée.

3 – CDAC / CNAC - Clayes-Souilly / Général

Un projet d'implantation d'un multiplexe à Clayes-Souilly, (Seine et Marne) dans le centre Commercial Green Center, a été redéposé par CGR. Ce projet date d'une dizaine d'années. Il avait d'abord été porté par l'enseigne Pathé et refusé. Il a ensuite été redéposé par CGR, pour un projet de multiplexe de 12 salles autorisé en CDAC puis refusé en CNAC en janvier dernier. Le SCARE avait été auditionné par la commission départementale et accompagné son adhérent Luigi Magri, du Cinéma Jacques Tati de Tremblay, puis fait un recours en CNAC, en appui de ce dernier et de 4 autres adhérents.

Le projet porté par CGR a été ramené à 8 salles et sera examiné par une CDAC qui se réunira le 28 novembre.

Les membres du Conseil d'Administration estiment que le nouveau projet portera préjudice à ses adhérents de la zone. Ils décident de fournir les éléments nécessaires par écrit en vue de la CDAC mais ne

pourront pas se déplacer pour une audition. Si la CDAC autorisait le projet, un recours en CNAC sera déposé par le SCARE.

Le SCARE a remonté auprès de la direction du cinéma du CNC les inquiétudes liées au nombre de projets d'implantation qui concurrencent les salles Art & Essai et un certain nombre de questions posées par les conditions d'octroi des autorisations.

Si, de part sa composition renouvelée, la commission nationale montre une écoute plus attentive et pertinente des intervenants auditionnés, les recours se heurtent à des problèmes et des tendances récurrents :

- De nombreux projets non autorisés une première fois, sont redéposés avec un nombre de salles inférieur et autorisés, avec souvent un agrandissement quelques années plus tard.
- Le nombre de projets acceptés mettant en difficulté des salles Art & Essai restent importants, bien que la proportion d'autorisations en CNAC soit passée de 2/3 à la moitié.

Le SCARE a évoqué le besoin de révision des textes ; ces derniers ayant déjà fait l'objet d'aménagements restrictifs, notamment à l'occasion de la loi Pinel en 2014, il lui a été opposé le risque d'une démarche contre-productive dans un contexte politique de libéralisation du commerce.

4 – Livret AMF

Une version maquetée est distribuée aux administrateurs, en vue d'une relecture.

Le SCARE attend la confirmation définitive de l'AMF pour la mise à disposition de la brochure lors du Congrès des Maires de France, qui débute le 21 novembre. Le livret doit être finalisé et imprimé pour cette date.

Le titre est déterminé : Salles Art & Essai, un modèle d'équipement culturel au cœur des territoires.

Le transfert de crédits des DRAC au CNC, décidé par le Ministère des Finances, est sujet d'inquiétudes. L'expertise des DRAC, leur proximité avec le terrain permettait d'être un interlocuteur privilégié pour les salles organisant des événements modestes. Il est à craindre que les Régions qui gèrent déjà les budgets de manifestations culturelles et festivals d'envergure dirigent l'ensemble des crédits sur ces événements importants.

5 – Arte Kino Festival

La deuxième édition d'Arte Kino Festival concerne 10 films et 45 pays. Une plate-forme gérée par Festival-Scope propose 500 visionnements gratuits par film et par pays.

L'opération aura lieu du 6 au 12 décembre 2017 dans 11 salles participantes qui proposeront en avant-première les 4 films ayant un distributeur France. Ces derniers ne seront pas disponibles gratuitement en ligne sur le territoire français.

Le SCARE a proposé l'opération à ses adhérents et communiqué la programmation des salles participantes à Arte. Il est demandé la mise à disposition rapide des éléments de communication pour les salles.

- Comoedia Lyon
- Star Strasbourg
- Ermitage Fontainebleau
- Ciné St Leu Amiens
- Melies Saint-Etienne
- Le Select Antony
- Cameo Nancy
- Le Concorde à Nantes
- Le Lux de Caen
- Le Christine 21, Paris
- Les 7 Parnassiens

6 – Ateliers - Formations

Le SCARE organise :

- Un atelier des sorties le jeudi 8 novembre à 10h aux 3 Luxembourg à Paris. Seront présentés : *Un Jour ça ira* par Eurozoom, *La Douleur* par Les Films du Losange, *L'Usine de rien* et *Nul homme n'est une île* par Meteore films
- Une formation Réseaux Sociaux, en collaboration avec les CIP, le soutien de la DRAC IDF et en partenariat avec les associations régionales d'Île de France.

- l'atelier du Sommet des Arcs sera consacré à une séance de travail autour des besoins des salles et des fonctionnalités requises pour un outil logiciel complémentaire à la programmation.

7 – Chronologie des médias – Rencontres de l'ARP

Un médiateur a été nommé par la Ministre de la Culture le 14 octobre pour tenter de trouver un accord interprofessionnel et faire évoluer la chronologie des médias : Dominique D'Hinnin, ancien co-gérant du groupe Lagardère. Il sera assisté dans ses travaux par François Hurard, de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles. Un délai de 6 mois a été fixé pour parvenir à un accord, sans quoi, le gouvernement souhaite agir par voie législative.

Le débat central des Rencontres Cinématographiques de Dijon portait sur la chronologie des médias. Il a réuni les principaux représentants des professions concernés par la chronologie : Frédérique Bredin (CNC), Delphine Ernotte (France Télévisions), Richard Patry (FNCF), Xavier Rigault (UPC), Rosina ROBSON (Producteurs UK), Maxime SAADA (Canal +) Carole Scotta (DIRE), Alain Weill (Altice médias).

Les acteurs de la SVOD n'ont pas répondu présents à l'invitation de l'ARP.

Alors que la chronologie s'étale sur 36 mois, les débats se sont beaucoup concentrés sur la fenêtre salle de 4 mois. Les producteurs notamment déplorent que leurs films ne restent que 15 jours en salles et aimeraient avancer la mise à disposition des films en VOD à moins de 4 mois.

Richard Patry a défendu la durée de 4 mois, en citant notamment de nombreux films «surprises» qui connaissent une longue carrière en salles, la garantie du non-piratage pendant cette fenêtre ... Il s'est prononcé en faveur d'expérimentations d'extension des dérogations qui permettent à la moitié des films d'être disponibles à 3 mois.

Canal + a défendu sa demande d'avancement de fenêtre de 10 à 6 mois en mettant en avant les sommes que la chaîne investissait dans le cinéma.

Alain Weil d'Altice a, quant à lui, prôné l'autorisation de la publicité pour le cinéma à la télévision, indiquant que le panel de chaînes diverses proposaient un large éventail de tarifs adaptés à tous les budgets de sortie. Cette condition semblait un préalable à une future contribution du groupe à la création. Cette proposition a été largement dénoncée par Carole Scotta, car favorisant les distributeurs les plus puissants et fragilisant encore plus les indépendants.

L'ARP a présenté un modèle de chronologie, incluant une proposition géolocalisée de mise à disposition des œuvres en VOD par les exploitants eux-mêmes dès lors que le film était décroché en salles.

L'Association souhaite rencontrer rapidement le SCARE pour présenter cette proposition, transmise aux administrateurs. Ces derniers sont réservés sur une telle proposition, techniquement et politiquement.

Le deuxième sujet de préoccupation des Rencontres était la contribution à la création des diffuseurs de contenu et la possibilité de voir les plates formes intégrer la chaîne.

8– Rendez-vous SDI / DIRE / DIRECT et Groupe de travail « charte distributeurs/exploitants »

Un résumé des rendez-vous avec le SDI, DIRE et DIRECT a été envoyé par mail aux administrateurs en septembre.

Les rendez-vous étaient fructueux et ont mis en avant une volonté de permettre aux exploitants indépendants de prolonger d'une manière ou d'une autre la réception de contributions numériques (avec plus de solidarité dans la filière de l'exploitation), de trouver des solutions de comportements plus vertueux entre indépendants pour mieux travailler les films compte tenu du nombre de sorties, trouver des solutions pour éviter la concentration des films à certaines périodes et le peu de films porteurs Art & essai l'été par exemple.

Suite à la réunion SCARE / SDI, une table-ronde a été organisée aux rencontres du SDI à Nantes, pour réfléchir aux possibilités d'élaboration d'une charte de bonne conduite. Un groupe de travail a été mis en place, avec des distributeurs du DIRE, du SDI et des exploitants du SCARE. Une première réunion est organisée en fin d'après-midi du 7/11. Le groupe tentera de définir des modalités d'engagements réciproques sur certains films permettant de mieux les exposer. Les engagements du distributeur pourront concerner aussi des investissements marketing, dirigés vers les régions et les exploitants qui s'engagent.

9 – Cartes illimitées

Le SCARE propose une réunion d'information et d'échange à ses adhérents jeudi 16 novembre, suite aux nouvelles modalités de calcul de la rémunération des exploitants garantis par les cartes illimitées, validées par ordonnance le 3 mai dernier. L'agrément de Gaumont-Pathé a été renouvelé en septembre et celui d'UGC doit intervenir avant le 15 décembre. L'opérateur accepte les nouvelles conditions de rémunération mais souhaite répercuter la baisse du tarif de l'abonnement sur le tarif distributeur.

La commission d'agrément a été supprimée, le CNC considérant que les principaux dysfonctionnements ont été réglés. Les agréments seront accordés directement par les services du CNC, avec la demande d'entendre les organisations représentatives des professions concernées.

De nouveaux contrats ont donc été proposés pour Le Pass (avec un tarif uniformisé à 4,80) et les contrats UGC seront reproposés dès que l'agrément sera accordé.

10 - Tables-rondes

Le SCARE a été sollicité pour co-organiser deux tables-rondes :

- Festival de La Roche / Yon : L'implication citoyenne dans la définition des fonctions et usages de la salle de cinéma indépendante, Art & Essai
- Sylvain Clochard Le Concorde – Nantes
- Pierre-Alexandre Moreau, Les Studio Cinéma, Tours
- Nadia Taibi, docteur en philosophie, rédactrice en chef de la revue Sens-Dessous, La Roche sur Yon
- Philippe Tirot, architecte

- Rencontres Professionnelles de Cinémas 93

Matinée du vendredi 17 novembre : LA SALLE DE CINÉMA INDÉPENDANTE ART ET ESSAI À L'HEURE DE LA MÉTROPOLE

> Table ronde QUELLES MARGES DE MANŒUVRE DANS LA PROGRAMMATION DES FILMS ? QUELLES STRATÉGIES ? avec **Christine Beauchemin-Flot**, directrice-programmatrice du Sélect à Antony, **Sylvain Clochard**, directeur du Concorde à Nantes et du groupement national de programmation Micromegas, **Xavier Lardoux**, directeur du cinéma au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), **Caroline Lonqueu-Lahbabi**, directrice des cinémas Utopia de Saint-Ouen-L'Aumône et Pontoise.

> Présentation LE GRAND PARIS, C'EST QUOI ET C'EST POUR QUAND ?

par Antoine Soulier-Thomazeau, urbaniste spécialisé dans la conduite de projets d'aménagement, actuellement chef de projet Canal et Plaine de l'Ourcq, Est Ensemble - Grand Paris

> Table ronde QUELS MODÈLES D'EXPLOITATION INDÉPENDANTE POUR LA MÉTROPOLE DE DEMAIN ?

Vincent Clap et **Arnold Henriot**, respectivement coprésident et programmateur du Pandora à Avignon,

Franck Lombard-Platet, directeur du développement de l'exploitation chez Étoile Cinémas,

Antoine Mesnier, directeur général du cabinet d'études Vuillaume CinéConseil,

Sonia Pignot, maire adjointe déléguée à la culture et au patrimoine de Saint-Denis,

Boris Spire, directeur de L'Écran à Saint-Denis

La séance est levée à 17h.